

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

**Mercredi 19 mai 17h30 – Salle polyvalente de SERRES-SUR-ARGET**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

Collège régional : Kamal CHIBLI, Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Christine TEQUI

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD, Jocelyne CHANCE, Cédric TAGLIAFERRO, Gisèle GOUAZE, Marjolaine HUOT ROYER, Bernard DELBOSC, Isabelle LEDUC, Julien GOUZY, Marie-Pierre EYCHENNE, Annick FOURQUET, Magali CLARKE, Jean-Luc CONTALLI, Pierrette ICART, Jean-Michel GARCIA, Roger LAFFORGUE, Jean-Louis ATTANE, Thierry PORTET, Jean-Louis CONTE, Dalia DEDIEU, Patrick AMARDEILH, Muriel CAVAILLES, Thierry RANNOU, Michel LOUBET, Patricia TESTA, Georges MARTIN, Jocelyne FERT, Rene CAZALE, Jean-Claude ESCASSUT, Celine GRANGER, Claudine ROTH BUJON, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, Gilles COURDIL, Jean-François DELHON, Georges ARCIZET, Dominique DUPUI, Yvon LASSALLE, Jean-Paul ROUQUIER.

**Excusés ou absents :**

Collège régional : François ARCANGELLI.

Collège départemental : Henri NAYROU, Raymond BERDOU, Christine GASTON, Éric DONZE, Alain BARI.

Collège communal : Sophie KUCSKOWSKI, Elisabeth MIROUZE, Jimmy CHATELAIN, Adeline MAUDUIT, Jean-Louis DENAT, Mathias PIQUEMAL, Geneviève DUBA, Emanuel MARCQ, Laetitia PELATA, Sylvie PUJOL, Marie-Rose BENDICK, Marie-Anne DUPONT, Didier DUFFAUT, Olivier CAPDEVILLE, Laurent MASNOU, Philippe ROUCH, Jean-Louis LACANAL, Thibaut PIQUEMAL, Nelson GUICHET, Jean-Michel BOISVERT, Marie ROBERT, Maxime DANGLA, Suzette AMILHAT, Christian LAMMENS, Magali FEVIN, Aurélie MIR, Jean Michel BAVEREL, Michaël STEPHAN, Rozy FAUCET, Véronique SEGONDS, Jean-Claude COMMENGE, Christian PORTA, Anne COURTIAL, Gilles ESTAQUES, Daniel CAZARUC, Emilie QUIDOT, Sabrina GERARD, Nicolas BAUDUIN, Jean-Luc PICHENOT, Dominique BOULLENGER, Jean-Paul COSTES, Florent PAULY, Sandra PIZZO, Noémie VALENTI, Gabriel DIAZ, Sébastien VERGERON, Eric EYCHENNE, Olivier LAURENT, Jean CASSAN, Wilm WIJNEN, Sylvie CARBONNE, Pierre LABOURDETTE, Juliane BOISTEL, Véronique ROUSEAU, Stéphane GARCIER, Marie Line BREGANI, Christian PUJOL, Denis MIALHES, Magali PEDOUSSAULT, Pierre NIOL, Patrice COMMENGE, Guy ROUMAT, Ivelyne DUMONT, Yves SANS, Gallad BONFILS, Patrick TURLAN, Laurent GALISSIER, Wally MARCON, Glenda LANGUE, Anne-Marie GENTILHOMME, Pascale TIEVANT, Nathalie UMHAUER, Michel LIMOGES, Henri POUCHES, Antoine DALLA-PIETA, Renelle PARENT, Hélène DENAT, Antoine RODRIGUEZ, Marie-Geneviève SANS, Annie MICHEL, Sophia GREGORIOU, Jean-Pierre NAVARRO, Christophe BONVINI, Franck PEREZ, Alain ALRIC, Jean-Michel BERNARD, Florence MARTIN PONS, Lucie BARRET, Maryse PLANTADE, Michel SABATIER, Laurent MILHORAT, Jean-Noël VIGNEAU, Emmanuel BARNET, Patricia MARROT REINARD, Hélène DUPUY COUTAND, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Christine TOUGNE, Frédéric LELANDAIS, Mathieu FERRIER, Jean-Christophe THEISEN, Guy FREBY, José CLIVILLE, Pierre-Marie GIRARD, Marie-Pierre MANDRAY, Laurent TESSIER, Jean-Louis GARIE, Stephanie BOTTINI, Jérôme BARRAU, Arsène BARBOSA, Elodie BARBE, Colette ROMIER, Olivier FERNANDEZ, Maryline BABY, Eric VERGE, Jérémy BOUSQUET, Hervé FEUILLERAT, Jean-Marie BIGOT, Thierry ROUAN, Serge LAFFONT, Maryse PERIGAUD, Patrick TIMBART, Christiane BONTE, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Magalie BERNERE, Alain SERVAT, Daniel ARTAUD, Abdel EL YACOUBI, Bholème BOUFAID, Thomas FROMENTIN, Guy FREIXES, Alain NAUDI, Nathalie RODRIGUEZ, Michel TARTIE, Jérémy TORNIL, François VANDERSTRAETEN, Francis BOY, Dominique ANTOLINI, Benoît ARAUD.

Alain GARNIER, Maire de Serre Sur Arget accueille l'assemblée. Il exprime son plaisir de recevoir le Comité syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Les délégués de la commune font régulièrement le rapport au conseil municipal des travaux du SMPNR, qui sont d'un grand intérêt.

Le Président le remercie et propose de commencer la réunion.

## **I - INTEGRATION DE LA COMMUNE D'ORNOLAC D'USSAT LES BAINS – COMMUNE ASSOCIEE**

Le Président explique que par délibération, la commune d'Ornolac-Ussat les Bains a décidé d'adhérer au Syndicat mixte du PNR.

Il appartient au Syndicat mixte d'entériner cette adhésion afin d'intégrer Ornolac-Ussat les Bains parmi les communes associées au PNR : Artix, Le Carla Bayle, Castex, Daumazan-sur-Arize, Dun, Malléon (commune partenaire), Mercus-Garrabet, St Paul de Jarrat, Roquefixade et Ségura. Foix, Ville-porte du PNR, liées au SMPNR par voie de convention.

Le président excuse Benoît ARNAUD qui n'a pu être présent et donne la parole à Laure SENTENAC.

Suite à la présentation de Laure SENTENAC conseillère municipale en charge du patrimoine d'Ornolac-Ussat les Bains, le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'intégration de la commune d'Ornolac-Ussat les Bains au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises au sein du bloc communal en tant que commune hors Parc.

Le Président ajoute que l'incorporation d'Ornolac-Ussat les Bains au sein du bloc communal implique de recalculer la répartition des voix au sein des différents collèges du Comité syndical :

Le nombre de délégués du SMPNR passerait de 194 à 195.

Il convient donc de recalculer la répartition de voix entre les Collèges du Comité syndical, en application de l'article VII-1 des statuts du Syndicat :

*« A l'intérieur de chaque Collège, les voix sont réparties équitablement entre chacun des délégués, avec arrondi à la décimale la plus proche. La totalisation des voix est faite une première fois lors de l'entrée en activité du Syndicat. Elle est recalculée au Comité syndical suivant l'adhésion ou au retrait d'un membre, ou suivant publication des recensements officiels de la population ».*

Le nouveau décompte de voix s'établit de la manière suivante :

	Nombre de délégués	Pourcentage de voix détenu par le Collège	Nombre de voix détenues par le collège	Nombre de voix par délégué du collège (arrondi)
Collège de la Région	6	50%	390	65 VOIX
Collège du Département	6	25%	195	32,5 VOIX
Collège du bloc communal	149+10+24	25%	195	1 VOIX
TOTAL	195	100%	780 VOIX	

Le Président propose d'en délibérer.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la nouvelle répartition des voix au sein des différents collèges du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

## II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 4 février 2021 au gymnase du foirail de Saint-Girons.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte rendu de la précédente réunion du 4 février 2021 au gymnase du foirail de Saint-Girons.

## III – REVISION DE LA CHARTE – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ACTUALISE (réf. Charte art. 1)

### Rappel : cadre de la révision

La Charte actuelle du Parc est valable jusqu'en mai 2024. Dès 2020, et dans un contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19, le SMPNR a lancé la procédure de révision de la Charte avec le concours financier de la Région Occitanie. Le lancement officiel de la procédure de révision de Charte a été acté par le Comité Syndical le 7 octobre 2020, puis délibéré par la Commission Permanente de la Région Occitanie en décembre 2020.

### Périmètre d'étude

En accord avec les critères de classement en Parc naturel régional et sur des bases liées aux fondements historiques du PNR des Pyrénées Ariégeoises et aux solidarités territoriales qui l'animent, le périmètre d'étude de la révision de la Charte a été défini par le Comité Syndical (octobre 2020) et validé par la Région (décembre 2020). Il comporte une extension du périmètre actuel du PNR des Pyrénées Ariégeoises : une extension sur 26 communes, limitée à l'Est du périmètre actuel et circonscrite dans celui des intercommunalités concernées par le Parc. Au total le périmètre d'étude compte 164 communes et 64038 habitants.

### Séquence 1 de la rando charte : le diagnostic territorial

La procédure de révision de charte s'étale sur plusieurs années avec différentes étapes formelles qui sont illustrées dans notre « rando charte ».



Une première séquence de la révision de la charte (2020) a consisté à mener l'évaluation de la charte actuelle (mission confiée aux bureaux d'études E2D et Strater présentée en Comité syndical en décembre dernier à Serres-sur-Arget) et à actualiser le diagnostic du territoire réalisé par le SMPNR (en cours).

Le diagnostic propose une approche nouvelle et transversale, par les ressources des Pyrénées Ariégeoises (18 ressources identifiées). Cette approche fait référence à l'analyse des richesses du territoire qui participent à son caractère et à sa différenciation. Elle inclut également une vision prospective afin d'apporter des éléments de réflexion sur les enjeux futurs du territoire à horizon de la future charte (2039). Le diagnostic « actualisé » est un document support qui alimentera les réflexions sur le futur projet stratégique, notamment lors des commissions et groupes de travail à venir. Il est actualisé au fil de l'eau avec l'intégration des données en cours de production, et en parallèle de l'écriture du projet stratégique.

Le Président rappelle que sur le volet socio-économique, le Bureau syndical réuni le 14 septembre 2020 a décidé de confier une mission aux compagnies consulaires réunies afin d'élaborer un diagnostic socio-économique des Pyrénées Ariégeoises de façon collective.

Cette contribution est réalisée au travers d'une collaboration formalisée par convention entre le SMPNR et le Comité Interconsulaire. Ce travail a été initié en novembre 2020 pour une durée de 6 mois. Il a pour objectifs de :

- 1) réaliser un état des lieux de la situation économique des Pyrénées Ariégeoises et des différents secteurs,
- 2) de présenter une réflexion prospective sur les enjeux transversaux et la proposition d'objectifs et d'axes stratégiques intersectoriels pour la future charte.

Le Président donne la parole aux techniciens des chambres consulaires pour la présentation du diagnostic socio-économique.

Suite à cette présentation, le Président propose de l'approuver.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le diagnostic socio-économique des Pyrénées Ariégeoises. Ce diagnostic socio-économique alimentera le diagnostic général du territoire.

## Et après ? Séquence 2 de la rando charte : L'élaboration de la charte

Depuis décembre 2020, le SMPNR a initié la séquence élaboration de la charte appuyée sur ses commissions internes et leurs « feuilles de route » portant sur les différentes ressources du territoire et une projection à 2039. Ces commissions, formées par les élus et animées par les agents du SMPNR, se réunissent périodiquement. Dans un contexte actuel où la concertation est difficile à mener, elles sont des espaces de dialogue et de réflexions sur chacune des thématiques (agriculture, espace et forêt ; santé environnementale, biodiversité et eau..).

Dans ces commissions, les élus élaborent leur feuille de route pour 2039 et participent à la construction du projet politique de la nouvelle charte (2024-2039). C'est à partir de ces feuilles de route que le SMPNR produira un livre blanc (proposition de trame de la future charte) qui sera présenté au Comité Syndical de l'automne.

En parallèle, le SMPNR continue les échanges avec les interlocuteurs notamment de la Région Occitanie et de l'Etat pour mener à bien la procédure et les productions complémentaires.

Les informations sont disponibles sur la page internet du SMPNR dédiée à la révision de la charte et actualisée périodiquement : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ceque-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

Pour répondre à toutes les questions, une adresse courriel [charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr) a été créée.

## **IV – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**

### **Participation à la mutuelle et la prévoyance**

#### **Objet : participation à la mutuelle et la prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Camille JAUDIN, Directrice adjointe explique que dans le domaine de la santé et dans le domaine de de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, il est proposé de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### **Les bénéficiaires**

Peuvent bénéficier du versement par le SMPNR de la participation au titre de la protection sociale complémentaire :

Les agents titulaires et stagiaires

Les agents non titulaires de droit public

Les emplois aidés et les apprentis

Les agents peuvent bénéficier de cette participation quelle que soit la quotité de leur temps de travail. La participation ne sera pas proratisée en fonction du taux d'emploi de l'agent.

#### **Le montant**

Le montant mensuel de la participation individuelle serait d'un montant de 20 € brut par mois et par agent.

Le montant de la participation ne pourra excéder le montant de la somme des cotisations ou des primes pour le risque santé et la prévoyance, qui sont dues en l'absence de l'aide.

#### **Modalité de versement de la participation**

Le versement de la participation devra être subordonné à la présentation d'un justificatif permettant de vérifier que le demandeur a souscrit un contrat d'adhésion avec un organisme de protection sociale complémentaire labellisé.

L'agent conserve la possibilité de choisir un organisme de protection sociale complémentaire non labellisé. Dans ce cas, la collectivité ne versera pas de participation.

Dans l'hypothèse où l'agent bénéficie d'une garantie de protection sociale complémentaire prise en charge par l'employeur de son conjoint, la participation financière prévue ne lui sera pas versée. Une attestation de l'employeur du conjoint de l'agent sera demandée afin de vérifier le niveau de prise en charge.

Le versement de la participation s'effectuera chaque mois, directement sur le bulletin de salaire des agents.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la participation à la mutuelle et la prévoyance des agents à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 selon les conditions décrites.

### **Renouvellement de la mise à disposition d'un agent**

Camille JAUDIN rappelle que le 17 septembre 2015, le Bureau a délibéré pour la mise à disposition d'un agent. Pour rappel, cet agent (titulaire FPT) du SMPNR a souhaité mettre fin à ses fonctions au sein du SMPNR afin de poursuivre sa carrière professionnelle du sein du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres. Cette mise à disposition et sa convention ont été renouvelés par le Comité syndical lors de sa réunion du 9 février 2018. Le statut particulier de cet organisme – Etablissement Public Administratif de l'Etat – et l'absence de corps administratif correspondant empêchent de procéder par voie de mutation de l'agent, du SMPNR vers le CELRL. Cet agent a souhaité prolonger cette mise à disposition.

Camille JAUDIN précise qu'une convention régit cette mise à disposition

Aussi le Président propose de procéder au renouvellement de la mise à disposition de l'agent, pour une période de 3 ans renouvelable.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le renouvellement de la mise à disposition de Sophie SEJALON au conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres pour une durée de 3 ans renouvelables. Il autorise le Président à finaliser et à signer la convention au nom et pour le compte du Syndicat ;

## Vote du Compte de gestion et du Compte Administratif 2020

Camille JAUDIN présente les comptes 2020, article par article.

Jean-Louis ATTANE, Vice-président, explique que le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 sont conformes, identiques.

Une fois que le Président est sorti de la salle, Jean-Louis ATTANE propose de procéder à l'approbation du compte de gestion 2020.

Votants	Pour 47	Contre 0	Abstention 2
Voix	Pour 269.31	Contre 0	Abstention 129.32

Le Comité syndical approuve le compte de gestion 2020.

Puis, Jean-Louis ATTANE propose de passer au vote du Compte Administratif 2020. Aussi le Président se retire de l'Assemblée pour laisser place au vote.

Jean-Louis ATTANE, Vice-président, propose de procéder à l'approbation du Compte Administratif 2020.

Votants	Pour 47	Contre 0	Abstention 2
Voix	Pour 269.31	Contre 0	Abstention 129.32

Le Comité syndical approuve le compte administratif 2020.

## Proposition de Décision Modificative 2021

Camille JAUDIN, Directrice adjointe, présente la proposition de décision modificative du BP 2021, chapitre par chapitre. Cette modification prend notamment en compte l'intégration des résultats de l'année 2020, des modifications d'écritures d'amortissement.

Le Président propose d'approuver la décision modificative du Budget Primitif 2021.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la décision modificative du Budget primitif 2021.

## Emplois (réf. Charte art. 3.2)

Afin d'animer un certain nombre de programmes et projets, il est proposé le renouvellement d'un certain nombre d'emplois en CDD ; ceux-ci ont vocation à être cofinancés dans le cadre des programmes auxquels ils se rapportent.

Le Président rappelle que le 1<sup>er</sup> février 2019, le Comité syndical a créé un emploi de contractuel afin de mettre en oeuvre la mise à l'étude d'un Projet de réserve mondiale de Biosphère, reconnue à l'UNESCO, à l'appui du Parc Pyrénéen des 3 Nations, et la mise en place d'une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

Afin de poursuivre ces actions, il est proposé de renouveler cet emploi sous réserve de l'obtention des financements.

Le SMPNR est animateur de plusieurs sites Natura 2000. Afin de poursuivre cette animation, il est proposé de renouveler l'emploi contractuel de Chargé de mission Natura 2000.

Puis Le Président rappelle que le programme de réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées ariégeoises, de vocation pyrénéenne, concrétisé à partir de 2013, développe une stratégie de moyen-terme (8 ans) qui vise :

- « à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- à informer les acteurs concernés et le public ;
- à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques ».

Enfin il rappelle aussi que le 5 avril 2019, le Comité syndical a délibéré en faveur du renouvellement d'un emploi de technicien pour une durée d'un an. Afin de poursuivre cette action, il propose de renouveler cet emploi de technicien en CDD à plein temps pour un an, sous réserve de l'obtention des financements. Il sera financé dans le cadre des dossiers de demande de financement déposés auprès des différents financeurs, en particulier l'Etat.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le renouvellement de ces emplois de contractuel sous réserve de la mobilisation des financements attendus : Région Occitanie, Etat et/ou Europe.

## **V – PROGRAMME D' ACTIONS**

### **Montage du projet CRB-3 Contrat de Restauration de la Biodiversité avec la Région Occitanie (réf. Charte art. 7.2.6)**

Patricia QUINAT-RAYNAUD, Vice-Présidente déléguée à la biodiversité, rappelle que l'article 7.2 de la Charte « Préserver et valoriser le patrimoine naturel » met bien en évidence en 7.2.6 l'objectif de « Préserver les interconnexions entre les milieux pour permettre la circulation des espèces et les échanges de populations ».

Initié en 2012 au travers d'un travail inter-Parcs avec les 3 autres PNR de l'ex. Midi-Pyrénées, l'outil Trame verte et bleue sur le PNR est maintenant opérationnel depuis début 2016 grâce aux Contrats de restauration de la biodiversité (CRB) déposés auprès de la Région (financements Conseil Régional d'Occitanie et FEDER). Elle ajoute que le SMPNR a animé un premier CRB sur la période 2016-2018. Un second CRB est encore en cours pour se terminer au 31 décembre 2021.

Yannick BARASCUD, chargé de mission Trames vertes et bleues, rappelle que ces contrats s'établissent comme suit :

- SMPNR : opérateur (coordonnateur) et maître d'ouvrage des CRB,
- Autres partenaires, maîtres d'ouvrages d'opérations du CRB : Fédération des chasseurs de l'Ariège, Association des naturalistes de l'Ariège et Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie (ANA-CEN), Sylvestre GDF, CNPF
- Sous-traitants : GestNat Conseils, CFPPA, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées...

Il explique que la phase 3 du Contrat de restauration de la biodiversité qui s'appuiera sur la continuité des CRB-1&2, aura principalement pour objectif de rendre toujours plus opérationnelles les actions de gestion-restauration et également d'investir encore plus certaines sous-trames comme la trame sombre (ressource nocturne), la trame grise (milieu artificialisé ou urbain) ou la trame brune (sol). Le montage du programme d'actions est en cours, notamment grâce au travail des commissions « biodiversité et eau » et aux groupes de travail mis en place

en 2021. L'objectif est de déposer un dossier auprès des financeurs permettant la continuité avec le CRB-2 et couvrant une période 2022-2024.

Il propose d'engager la rédaction du CRB-3 avec l'objectif de dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la période 2022-2024 en décembre 2021, en vue d'une validation par les financeurs début 2022.

Il est à noter que les règles de financement des fonds européens (FEDER) ne sont pas encore totalement fixées : ciblage prioritaire sur certains types d'opérations (investissements), modification des règles de prise en compte des dépenses, du partenariat avec les structures impliquées dans le CRB... Ces nouvelles règles devront s'appliquer au CRB-3.

Le Président propose d'approuver la proposition.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le montage du projet CRB-3 Contrat de Restauration de la Biodiversité avec la Région Occitanie. Il autorise le Président à solliciter les financements auprès de la Région Occitanie et l'Europe (Feder).

Le Président précise que ce projet se fait notamment grâce à la collaboration de la fédération des chasseurs. Cet outil est un bel outil pour réinvestir les espaces envahis. Il invite les communes qui ont des projets de réouverture, de se faire connaître.

### Contrat de Restauration de la Biodiversité : lancement du 2ième appel à projet « votre biodiversité en vidéo » - Trame sombre (réf. Charte art. 7.2.6)

Patricia QUINAT-RAYNAUD, Vice-Présidente déléguée à la biodiversité explique que dans le cadre du Contrat de restauration de la biodiversité, le Syndicat mixte du PNR souhaite soutenir les projets de communication sur les trames vertes et bleues et trame sombre. C'est pourquoi un premier appel à projets a été lancé en novembre 2020, intitulé « Votre biodiversité en vidéo ».

Yannick BARASCUD, chargé de mission Trames vertes et bleues, rappelle que cet appel à projets a permis de sélectionner 5 projets :

- Commune de La Bastide de Sérou : « la biodiversité du Puech d'Unjat »
- Commune de Pailhès : « la restauration de la continuité écologique suite à l'effacement d'un seuil sur l'Arize »
- Association Ciel d'Occitanie : « la nuit, une ressource naturelle à portée de main au-delà de nos différences »
- École de Soueix : « création d'un Sentier Découverte sur la Biodiversité par les élèves du CP au CM2 de la Classe Unique de Soueix »
- SMPNR : « un territoire, une richesse sur 4 saisons ».

Suite à un marché sur la production vidéo qui a vu 20 candidats, la prestation a été confiée à un groupement de professionnels Floyd-Warshall & Thierry Rajic dans le cadre d'une commande groupée assurée par le SMPNR. Les premiers tournages sont en cours.

Yannick BARASCUD propose de lancer le 2ième appel à projet « votre biodiversité en vidéo » qui retiendra 3 nouveaux projets de vidéos axés sur la conservation et de valorisation de la ressource « ciel nocturne » du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises avec un accompagnement à hauteur de 5 000 € maximum par projet.

Le Président propose d'approuver ce projet.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le 2ième appel à projet « votre biodiversité en vidéo » qui retiendra 3 nouveaux projets de vidéos axés sur la conservation et de valorisation de la ressource « ciel nocturne » du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises avec un accompagnement à hauteur de 5 000 € maximum par projet.



## **VI – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS**

Luce RAMEIL, Directrice adjointe, annonce que FREDON Occitanie propose des labellisations aux communes « objectif 0 phyto » et « engagé 0 phyto ». Pour présenter cette démarche, FREDON Occitanie propose un webinaire le 27 mai de 16h à 17h. Pour rentrer dans la démarche, les communes doivent candidater avant le 10 juillet. Cette action propose un audit gratuit et des panneaux d'informations.

Le Président revient sur la foire d'Ordino en Andorre. Le SMPNR s'est déplacé avec des producteurs marqués Parc, les représentants de la race Gascogne. Cet événement a été une réussite pour tout le monde. L'accueil a été remarquable.

D'autre part, le Président remercie les techniciens et les élus pour l'organisation de destination Parc qui se tiendra le dernier week end du mois de mai. Cet événement a été annulé l'an passé à cause de la crise sanitaire. L'organiser cette année a demandé beaucoup de pugnacité. Destination Parc sera un événement régional avec la présence des autres Parc d'Occitanie mais aussi international avec la présence des représentants d'Andorre, de Catalogne.

Jean-Louis ATTANE, Vice-Président présente toutes les animations qui seront proposées lors de cet événement.

Suite à ces échanges, Le Président propose de clôturer la séance.

**Le Président  
Kamel CHIBLI**